ART. 29 N° CE294

## ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2023

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Adopté

## **SOUS-AMENDEMENT**

N º CE294

présenté par M. Lamirault, rapporteur

à l'amendement n° CE|21 de M. Bourgeaux

-----

## **ARTICLE 29**

I. — À la première phrase du deuxième alinéa, substituer aux mots :
« à l'interface avec »,
les mots :
« limitrophe de ».
II. — À la seconde phrase du deuxième alinéa, substituer aux mots :
« à l'interface avec »,
les mots :
« limitrophe de ».
,

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous amendement rédactionnel.